

**Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le marché  
du travail visant les personnes handicapées**

***Rapport annuel  
2005-2006***

## Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées : rapport annuel de 2005-2006

### Introduction

L'Entente Canada - Nouveau-Brunswick sur le marché du travail visant les personnes handicapées est une entente bilatérale qui prévoit un financement fédéral et provincial pour la prestation de programmes et services aux personnes handicapées. Les programmes provinciaux offerts grâce à cette entente chercheront à améliorer l'employabilité et la participation au marché du travail des personnes handicapées en âge de travailler. Au Nouveau-Brunswick, le ministère des Services familiaux et communautaires, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, le ministère de la Santé et le Bureau des ressources humaines offrent des programmes et des services financés par cette entente.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick appuie entièrement et reconnaît l'importance d'offrir l'aide à l'emploi nécessaire aux personnes handicapées pour s'assurer qu'elles puissent participer pleinement à toutes les sphères de la société. Cette entente témoigne de l'appui du gouvernement à l'égard des documents *À l'unisson* (1998, 2000) et de son engagement soutenu à faire avancer l'intégration des personnes handicapées au marché du travail, un principe de base des documents *À l'unisson*.

### Contexte

Le 5 décembre 2003, les ministres responsables des services sociaux ont approuvé le Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées, qui remplace l'initiative d'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH). Le cadre multilatéral réaffirme l'engagement des gouvernements à travailler pour s'assurer que les personnes handicapées puissent intégrer le marché du travail avec succès. Il a pour but d'améliorer la situation d'emploi des Canadiens et des Canadiennes handicapés en offrant des programmes destinés à améliorer leur employabilité et à accroître les possibilités d'emploi accessibles.

Les programmes et services offerts en application de la présente entente abordent un ou plusieurs des secteurs prioritaires définis dans le Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées. L'Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le marché du travail visant les personnes handicapées va dans le sens des objectifs et des principes du cadre multilatéral ainsi que des secteurs prioritaires qui y sont établis.

### Secteurs prioritaires

Dans le cadre multilatéral, les gouvernements fédéral et provinciaux ont défini les secteurs prioritaires suivants :

**a. Éducation et formation professionnelle**

Améliorer le niveau de l'instruction de base et des études postsecondaires des personnes handicapées, de même que leurs compétences reliées à l'emploi.

**b. Participation à la vie active**

Améliorer la situation sur le marché du travail et l'autonomie des personnes handicapées au moyen d'activités relatives à l'emploi.

**c. Possibilités d'emploi**

Accroître le nombre, la qualité et l'accessibilité des possibilités d'emploi pour les personnes handicapées, en partenariat avec les entreprises et les syndicats.

**d. Mettre en rapport les employeurs et les personnes handicapées**

Mieux sensibiliser le public aux capacités et à la disponibilité des personnes handicapées et faire mieux connaître aux personnes handicapées les possibilités qu'offre le marché du travail.

**e. Constituer une base de connaissances**

Élargir la base de connaissances, ce qui contribue à une amélioration constante des politiques et des programmes relatifs au marché du travail pour les personnes handicapées.

## **Programmes et services**

### **Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail**

**Services de soutien à l'emploi et à la formation (SSEF)** - Faisant partie intégrante du Programme des services d'emploi, les **SSEF** visent les personnes atteintes d'un handicap physique, d'une déficience intellectuelle ou cognitive ou de troubles psychiatriques. Ils permettent aux personnes handicapées d'obtenir un emploi ou de reprendre un travail qui a été interrompu. Les **SSEF** ont pour objectif d'aider les gens ayant un handicap permanent ou une incapacité de longue durée à avoir accès à des possibilités de formation et d'emploi. La composante des **SSEF** offre les services de soutien ci-dessous :

- Allocations de formation;
- Prestations d'emploi;
- Allocations en situation de crise professionnelle;
- Prestations d'adaptation et d'aide;
- Orientation professionnelle et gestion de cas.

Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, 237 personnes ont bénéficié de ce programme, 90 d'entre elles ayant obtenu ou conservé un emploi (lorsque le programme ou le service appuie cette activité) au cours de la même période. Les programmes offerts par les **SSEF** se rattachent aux secteurs prioritaires de l'**éducation et de la formation professionnelle** et de la **participation à la vie active** au moyen de mesures de soutien pour la transition à la formation et à l'emploi et de soutien en situation de crise professionnelle.

#### **Programme l'emploi d'aptitudes à**

Le **Programme d'aptitudes à l'emploi** offre des possibilités en milieu de travail aux personnes ayant un plan d'action-emploi. Le programme est destiné à aider les personnes à acquérir les compétences nécessaires pour obtenir un emploi permanent. Il offre des subventions salariales aux employeurs admissibles qui sont prêts et aptes à fournir l'expérience de travail définie dans le plan d'action-emploi de la personne. La durée des placements peut varier selon le plan d'intervention. Les objectifs du **Programme d'aptitudes à l'emploi** sont les suivants :

- Offrir aux personnes sans emploi faisant l'objet d'une gestion de cas des possibilités d'acquérir les compétences qui leur permettront d'obtenir un emploi;
- Aider les personnes sans emploi faisant l'objet d'une gestion de cas et ayant la possibilité de faire une prospection de carrières à établir un objectif de carrière;
- Aider les personnes sans emploi faisant l'objet d'une gestion de cas à devenir admissibles au Programme de formation et de perfectionnement professionnel, ou faciliter leur accès aux cours de rattrapage scolaire (de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année);

- Offrir aux personnes sans emploi faisant l'objet d'une gestion de cas et faisant face à des obstacles à long terme une expérience de travail qui les aidera à prendre un engagement à l'égard d'un plan d'action-emploi à long terme.

Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, 100 personnes ont bénéficié du **Programme d'aptitudes à l'emploi**. Les 100 participants ont tous suivi un programme ou service jusqu'à la fin, et ils ont tous obtenu un emploi de courte durée en vue d'améliorer leurs compétences. Les services offerts par le **Programme d'aptitudes à l'emploi** se rattachent au secteur prioritaire de la **participation à la vie active** en facilitant la transition au marché du travail et la préparation à l'emploi.

### ***Programme d'accroissement de l'emploi – Composante de la subvention salariale***

Le **Programme d'accroissement de l'emploi** offre des subventions salariales aux employeurs admissibles (entreprises du secteur privé, organismes sans but lucratif ou Premières nations) qui offrent aux clients la possibilité d'acquérir des compétences qui aboutiront à un emploi viable à long terme. Le programme vise aussi à promouvoir le recrutement des diplômés des établissements postsecondaires au Nouveau-Brunswick. Les objectifs du **Programme d'accroissement de l'emploi** sont les suivants :

- Stimuler la création de perspectives d'emploi à long terme dans le secteur privé;
- Aider les personnes sans emploi à obtenir des emplois viables;
- Stimuler le recrutement des groupes cibles identifiés dans la province.

Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, 42 personnes ont participé au **Programme d'accroissement de l'emploi**. Tous les participants ont terminé leur programme ou service avec succès, et tous les participants ont trouvé un emploi ou maintenu leur emploi. Le **Programme d'accroissement de l'emploi** se rattache au secteur prioritaire des **possibilités d'emploi** en offrant une aide et des incitatifs financiers aux employeurs.

### ***Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED)***

Le programme **SEED** offre aux étudiants du niveau postsecondaire une expérience de travail grâce aux emplois d'été, aux placements coopératifs et aux possibilités de travail autonome.

Le programme comporte trois composantes : Emplois d'été, qui offre une subvention salariale aux employeurs qui recrutent des étudiants; Entrepreneurship pour étudiants, qui offre un prêt sans intérêt de 3 000 \$ pour lancer une entreprise d'été; Placements coopératifs, un programme de subvention salariale. Les objectifs du **programme SEED** sont les suivants :

- Offrir aux étudiants un emploi se rapportant à leurs compétences et à leurs études;
- Offrir aux étudiants une expérience de l'entrepreneuriat;
- Offrir aux étudiants une expérience de travail dans un milieu ayant un lien avec leurs compétences et leurs études (placements coopératifs).

Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, 77 personnes ont participé au programme **Stage d'emploi étudiant pour demain**. Tous les participants ont trouvé un emploi d'été. Les activités offertes par le programme **SEED** se rattachent au secteur prioritaire de la **participation à la vie active** en facilitant la transition au marché du travail et la préparation à l'emploi.

## Ministère de la Santé

**Dépendances** - Le ministère de la Santé offre un programme de traitement des dépendances dans sept régions régionales de la santé. Le programme a pour objectif général de réduire les coûts humains et économiques des dépendances, grâce à une intervention auprès des personnes, des familles, des employeurs et des partenaires communautaires dans le but de motiver le client à interagir de façon positive avec son environnement et à devenir une personne saine, fonctionnelle et productive. Les services offerts visent à atteindre les objectifs suivants :

- Aider les personnes employées en situation de crise professionnelle à conserver leur emploi;
- Aider les personnes employées qui ne sont pas en situation de crise professionnelle à prévenir une telle crise;
- Aider les personnes sans emploi à se préparer à l'emploi en amorçant le processus de rétablissement et en établissant des objectifs d'emploi.

Au cours de l'année financière allant du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, 2 312<sup>1</sup> personnes en tout ont participé au programme et 1 557<sup>2</sup> d'entre elles l'ont terminé. De plus, 99 personnes avaient un emploi à la suite de l'intervention liée au programme (il s'agit de personnes sans emploi au moment de l'accueil qui étaient employées après avoir obtenu leur congé). Pour ce qui est des personnes en situation de crise professionnelle, 463 d'entre elles ont conservé leur emploi (il s'agit de personnes qui étaient employées au moment de l'accueil et qui l'étaient toujours après avoir obtenu leur congé). Dans certains cas, la date du congé se situait au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006.

Les programmes et les services offerts se rattachent aux secteurs prioritaires de **l'éducation et de la formation professionnelle** de même que de la **participation à la vie active**.

Les **programmes de consultation externe** offrent une gamme de services et de programmes aux personnes aux prises avec une dépendance. Les objectifs de ces programmes sont les suivants :

- Aider les personnes employées à conserver leur emploi;
- Aider les personnes sans emploi à se préparer à l'emploi;
- Trouver les personnes sans emploi et les aiguiller vers l'agence de placement approprié;
- Effectuer une évaluation biologique, psychologique et sociale qui comprend une évaluation de l'emploi;
- Offrir des services d'orientation professionnelle individuels et de groupe;
- Offrir des services en collaboration avec plusieurs organismes;
- Fournir des services de suivi.

Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, 2 991<sup>3</sup> personnes ont bénéficié d'un programme ou d'un service ou ont reçu des services relatifs à l'emploi et 1 062<sup>4</sup> d'entre elles ont terminé un programme; 234<sup>5</sup> personnes étaient employées par suite de l'intervention liée au programme et 843<sup>6</sup> autres ont conservé leur emploi par suite de l'intervention. En ce qui concerne les

---

<sup>1</sup> Chiffre établi en tenant compte du nombre de personnes ayant reçu des services au cours de l'année financière plutôt que du nombre d'admissions pendant la même période.

<sup>2</sup> Congé en cours d'année financière

<sup>3</sup> Chiffre établi en tenant compte du nombre de personnes ayant reçu des services au cours de l'année financière plutôt que du nombre d'admissions pendant la même période.

<sup>4</sup> Congé en cours d'année financière

<sup>5</sup> Congé en cours d'année financière

<sup>6</sup> Congé en cours d'année financière

personnes employées par suite de l'intervention (234), il s'agit de celles qui n'avaient pas d'emploi au moment de l'accueil et qui étaient employées après avoir obtenu leur congé. Les personnes ayant conservé leur emploi (843) étaient employées au moment de l'accueil et après avoir obtenu leur congé.

Les programmes et les services offerts par ce programme se rattachent aux secteurs prioritaires de **l'éducation et de la formation professionnelle** ainsi que de la **participation à la vie active**.

Les **programmes résidentiels à court terme** offrent un traitement intensif de courte durée (de un jour à quatre semaines) aux clients aux prises avec une dépendance qui ont besoin d'une aide plus grande que celle qui est prévue par les services de consultation externe. Les objectifs de ces programmes sont les suivants :

- Aider les personnes employées à conserver leur emploi;
- Aider les personnes sans emploi à se préparer à l'emploi en menant à bien le processus de rétablissement;
- Offrir des services d'évaluation continue de l'emploi;
- Assurer l'aiguillage des clients vers d'autres agences de placement;
- Offrir des services d'orientation professionnelle individuels et de groupe;
- Offrir des services en collaboration avec plusieurs organismes.

Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, 176<sup>7</sup> personnes ont bénéficié d'un programme ou d'un service ou ont reçu des services relatifs à l'emploi ou à la formation et 137<sup>8</sup> d'entre elles ont terminé un programme. Ces programmes et services se rattachent aux secteurs prioritaires de **l'éducation et de la formation professionnelle** de même que de la **participation à la vie active**.

Les **programmes résidentiels à long terme** offrent des soins résidentiels de longue durée (six mois) aux clients qui sont aux prises avec une dépendance et qui manquent de soutien et de ressources communautaires. Les objectifs de ces programmes sont les suivants :

- Aider les personnes sans emploi à se préparer à l'emploi en offrant une orientation professionnelle et en menant à bien le processus de rétablissement;
- Aider les personnes sans emploi à trouver un emploi;
- Offrir une formation préparatoire à l'emploi;
- Offrir des services d'évaluation continue de l'emploi;
- Assurer l'aiguillage des clients vers d'autres agences de placement;
- Offrir des services d'orientation individuels et de groupe;
- Offrir des programmes éducatifs;
- Offrir des services en collaboration avec plusieurs organismes;
- Favoriser la participation de la famille, s'il y a lieu.

Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, 110 personnes ont bénéficié d'un programme ou d'un service et 109 d'entre elles l'ont terminé. Les programmes et les services ne comportent pas de dates précises de début et de fin, et les calculs témoignent du chevauchement des années financières. Les programmes et les services fournis se rattachent aux secteurs prioritaires de **l'éducation et de la formation professionnelle** de même que de la **participation à la vie active**.

---

<sup>7</sup> Chiffre établi en tenant compte du nombre de personnes ayant reçu des services au cours de l'année financière plutôt que du nombre d'admissions pendant la même période.

<sup>8</sup> Congé en cours d'année financière

La **Division des services de santé mentale** offre des services dans treize centres de santé mentale communautaires (des sept régions régionales de la santé), dans huit unités psychiatriques des hôpitaux régionaux et dans deux hôpitaux psychiatriques. La **Division des services de santé mentale** a pour objectif général d'aider les gens à mener une vie pleine et satisfaisante dans la communauté. Elle vise à améliorer, à rétablir ou à maintenir le mieux-être mental et affectif des citoyens. Des programmes et des services sont offerts dans les domaines suivants :

- Prévention;
- Traitement;
- Réadaptation;
- Maintien;
- Promotion.

La **Division des services de santé mentale** offre des services ayant trait à tous les aspects du « continuum de l'employabilité », allant de la préparation à l'emploi à la recherche d'emploi, en passant par le maintien de l'emploi. Les interventions comprennent ce qui suit :

- Acquisition d'aptitudes à la vie quotidienne;
- Acquisition d'aptitudes sociales;
- Rédaction du curriculum vitae;
- Préparation à l'entrevue;
- Gestion du stress associé à l'emploi;
- Gestion de cas;
- Aide à la réadaptation;
- Matériel de réadaptation;
- Transport au travail;
- Partenariat avec les organismes communautaires offrant des programmes de formation professionnelle.

Le **programme de traitement des psychoses précoces** s'insère dans un cadre de travail biopsychosocial. L'équipe interdisciplinaire collabore afin de constituer un partenariat avec le client, sa famille et d'autres professionnels participant au traitement. L'intervention vise à traiter les symptômes psychotiques primaires du client. Le recours à des approches pratiques en matière d'éducation et de soutien permet de renforcer l'autonomie des clients et de leur famille et de les aider à faire face au premier épisode d'une maladie psychotique. Le but de l'intervention précoce est de réduire le niveau de perturbation créé par la maladie et de maximiser les possibilités de guérison. Les objectifs du programme de traitement des psychoses précoces sont les suivants :

- Favoriser la détection précoce de la psychose;
- Offrir le meilleur traitement disponible aux personnes atteintes de psychose au stade le plus précoce possible de la maladie;
- Favoriser le rétablissement et la prévention d'une déficience persistante;
- Améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de psychose et de leurs familles;
- Établir un modèle des meilleures pratiques pour le diagnostic, le traitement et l'évaluation des psychoses.

Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, 2 100<sup>9</sup> personnes ont bénéficié d'un programme ou d'un service ou ont reçu des services liés à l'emploi ou à la formation. De plus, 894 personnes ont

---

<sup>9</sup> Il se peut que le total fasse état de personnes ayant été comptées en double.

terminé un programme ou un service pendant cette période. Par ailleurs, au cours de la même période, 501 personnes ont obtenu un emploi à la suite d'un programme ou d'un service, et 2 299 personnes traversant une crise professionnelle ont conservé un emploi. Ces programmes et ces services se rattachent aux secteurs prioritaires de **l'éducation et de la formation professionnelle** de même que de la **participation à la vie active**.

Les **unités psychiatriques pour adultes** offrent des services d'évaluation, de traitement et de réadaptation aux clients adultes atteints d'un trouble psychiatrique aigu en les hospitalisant ou en leur fournissant un programme de jour. Le programme de jour est une solution ambulatoire pour les clients ayant besoin d'un traitement plus intensif qui peut être offert dans la communauté, mais dont la maladie n'est pas suffisamment grave pour nécessiter l'hospitalisation.

L'objectif est d'évaluer et de traiter le trouble psychiatrique aigu de sorte à prévenir toute autre dysfonction ou chronicité, de réduire les besoins en matière de réadaptation, de promouvoir la gestion de la maladie, de rétablir le niveau de fonctionnement préalable à la maladie et de favoriser une prompt réintégration communautaire.

Les unités offrent des services spécialisés selon un continuum holistique. Les services sont assurés par divers fournisseurs et incorporent des éléments d'emploi. Les programmes visent à aider les clients à gérer les symptômes de leur maladie et à améliorer diverses aptitudes, telles la communication, la résolution des problèmes et l'adaptation, ainsi que leurs aptitudes professionnelles, récréatives et sociales.

Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, 548 personnes ont bénéficié d'un programme ou d'un service offert par le programme des unités psychiatriques pour adultes ou le programme de traitement des psychoses précoces. Ces programmes et ces services se rattachent aux secteurs prioritaires de **l'éducation et de la formation professionnelle** de même que de la **participation à la vie active**.

## Bureau des ressources humaines

### **Programme d'égalité d'accès à l'emploi (placements d'un an)**

Ce programme offre aux Autochtones, aux **personnes handicapées** et aux membres des minorités visibles un accès égal aux possibilités d'emploi, de formation et d'avancement dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Il vise à assurer une meilleure représentation des groupes désignés admissibles dans la fonction publique en aidant les personnes compétentes à obtenir un emploi intéressant et des possibilités d'avancement. Les objectifs du programme sont les suivants :

- Administrer un fonds de recrutement spécial qui offre une aide financière aux ministères ou aux employeurs des parties I et II qui recrutent des employés en application du programme;
- Tenir un répertoire des Autochtones, des **personnes handicapées** et des membres des minorités visibles à la recherche d'un emploi;
- Fournir des renseignements au personnel des ressources humaines des ministères en vue de la dotation de postes temporaires, de courte durée et permanents s'il y a lieu.

Au 31 mars 2006, 387 personnes handicapées étaient inscrites au **Programme d'égalité d'accès à l'emploi (PEAE)**. Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, 28<sup>10</sup> personnes handicapées ont bénéficié d'un placement d'une durée déterminée (deux ans au maximum) grâce au **PEAE**. En outre, 10 personnes handicapées ont terminé leur placement et une personne handicapée a

<sup>10</sup> Inclut tous les placements (nouvelles inscriptions et inscriptions de l'année financière précédente).



été maintenue en poste au terme de son placement. Le programme se rattache au secteur prioritaire des **possibilités d'emploi** et à celui qui consiste à **mettre en rapport les employeurs et les personnes handicapées**.

## Ministère des Services familiaux et communautaires

**Gestion de cas** - Le ministère offre des services de **gestion de cas** intégrés, complets et individualisés. Les plans d'intervention commencent par une évaluation exhaustive des besoins du client. Ils misent sur les forces des clients et font l'objet de l'accord mutuel de toute l'équipe de gestion de cas. Le ministère offre une gamme variée de prestations et de services parmi lesquels le personnel et les clients peuvent choisir pour répondre aux besoins de ces derniers. Les possibilités de développement de la carrière qui peuvent être incorporées au plan d'intervention comprennent ce qui suit :

- Développement personnel (p. ex. : aptitude à communiquer, création d'un budget, résolution des problèmes et établissement des objectifs);
- Alphabétisation – niveaux de base, intermédiaire et avancé;
- Connaissances informatiques de base;
- Aptitudes à la vie quotidienne;
- Orientation professionnelle;
- Préparation à l'emploi;
- Formation juste à temps;
- Formation en cours d'emploi;
- Prestations spéciales de formation et d'emploi.

Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, 581 personnes ont bénéficié d'un programme ou d'un service. De plus, 44 clients ont quitté l'aide sociale au cours de la même période. Ces programmes et ces services se rattachent au secteur prioritaire de **l'éducation et de la formation**.

Le **Centre Father J. Angus MacDonald** offre aux participants la possibilité d'acquérir les aptitudes à la vie quotidienne nécessaires pour mener une vie indépendante dans la communauté de leur choix. Le **centre** constitue une étape intermédiaire entre la vie en établissement et la vie autonome au sein de la communauté. Il a pour mission d'offrir aux adultes handicapés des possibilités en vue de planifier et de préparer leur intégration à la vie ordinaire en refaçonnant leurs aptitudes à la vie courante et aux relations interpersonnelles. De nombreux jeunes adultes handicapés résident au **centre**, où ils peuvent trouver les possibilités, la formation, les outils et le soutien dont ils ont besoin pour se prendre en main. Grâce à un programme de transition, le **centre** offre les interventions et les services suivants :

Orientation	Organisation personnelle
Gestion d'un budget	Capacités fonctionnelles
Économie domestique	Compétences sociales
Activités de la vie quotidienne	Communication
Mobilité	Consommation
Aptitudes professionnelles	

De nombreux participants qui ont terminé le programme vivent seuls, déterminent les services de soutien dont ils ont besoin, ont un emploi rémunérateur et sont heureux de faire partie de la communauté. Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, il y avait 32 personnes au centre, dont 24 qui ont bénéficié d'un programme ou d'un service. Au cours de la même période, 15 clients ont quitté le **centre**. Parmi les participants, il y en a un qui travaille à temps plein, trois qui travaillent à temps partiel et sept qui bénéficient d'un service d'orientation professionnelle.

## Sommaire des dépenses pour tous les programmes et services

Programme ou service	Dépenses provinciales
<b>Éducation postsecondaire, Formation et Travail</b>	
Services de soutien à l'emploi et à la formation pour les personnes handicapées	2 280 116 \$
Programme d'aptitudes à l'emploi	754 167 \$
Programme d'accroissement de l'emploi	324 960 \$
Stage d'emploi étudiant pour demain	229 530 \$
<b>Santé</b>	
Dépendances	2 961 901 \$
Services de santé mentale	4 029 015 \$
Unités psychiatriques pour adultes	3 012 336 \$
Programme de traitement des psychoses précoces	67 291 \$
<b>Bureau des ressources humaines</b>	
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	389 403 \$
<b>Services familiaux et communautaires</b>	
Gestion de cas	365 000 \$
Centre Father J. Angus MacDonald	985 300 \$
<b>Dépenses totales</b>	<b>15 399 019 \$</b>

L'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées est une entente à frais partagés avec Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC). Les dépenses totales engagées dans les programmes et les services offerts au cours de l'année financière 2005-2006 s'élèvent à 15 399 019 \$, la contribution de RHDSC atteignant 5 970 848 \$, et celle du gouvernement provincial, 9 428 171 \$.

## **Mesure des résultats**

### **Indicateurs relatifs aux programmes**

- Nombre de personnes bénéficiant des programmes ou services
- Nombre de personnes qui terminent un programme ou un service et dont l'intervention comporte des dates précises de début et de fin
- Nombre de personnes ayant obtenu ou conservé un emploi (lorsque le programme ou le service appuie cette activité)

Il n'existe pas de données sur les indicateurs relatifs aux programmes pour tous les programmes et services compris dans le plan annuel du Nouveau-Brunswick. Les ministères pourraient cependant choisir de rendre compte d'autres indicateurs se rapportant aux programmes et services du plan annuel. Les indicateurs relatifs aux programmes sont présentés dans d'autres sections du rapport et sont accompagnés des descriptions des programmes pertinents.

### **Indicateurs sociaux**

- Réalisation des objectifs concernant les études des personnes handicapées en âge de travailler
- Participation au marché du travail des personnes handicapées en âge de travailler
- Revenu d'emploi des personnes handicapées en âge de travailler

Les données ci-jointes sur les indicateurs sociaux proviennent du gouvernement fédéral et sont tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). L'EDTR est la première enquête auprès des ménages pouvant fournir des données nationales sur la stabilité du revenu d'une famille ou d'une personne type pendant une période donnée. Elle permet ainsi de se faire une meilleure idée de la nature et de l'étendue de la pauvreté au Canada. Puisque la situation familiale, les études et le contexte démographique peuvent chacun jouer un rôle, l'enquête permet également d'obtenir des informations détaillées sur ces sujets. L'état d'incapacité est signalé par les réponses aux questions portant sur les limitations d'activités au travail et au domicile.

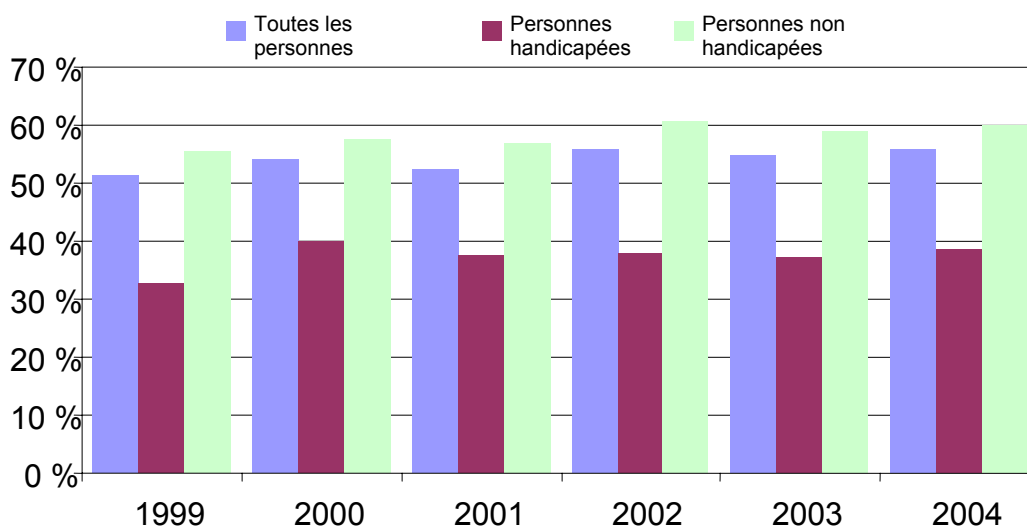
## Annexe A

La section suivante présente des graphiques décrivant les caractéristiques sociales et économiques qui aident à définir toute population, qu'elle soit handicapée ou non. Afin de placer dans son contexte la situation socioéconomique des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick, ces graphiques comparent certaines variables socioéconomiques des populations des personnes handicapées et non handicapées, indiquant souvent également une moyenne générale pour le Nouveau-Brunswick. Les caractéristiques de la population active de chaque population sont indiquées, par exemple le pourcentage de personnes qui bénéficient ou non de possibilités d'emploi. Les graphiques montrent également des caractéristiques économiques telles le pourcentage qui gagne un revenu, le revenu annuel moyen des ménages, le niveau de revenu des personnes handicapées et non handicapées, de même que la répartition du revenu entre les deux populations. Les graphiques décrivent aussi le niveau d'instruction atteint par nos citoyens.

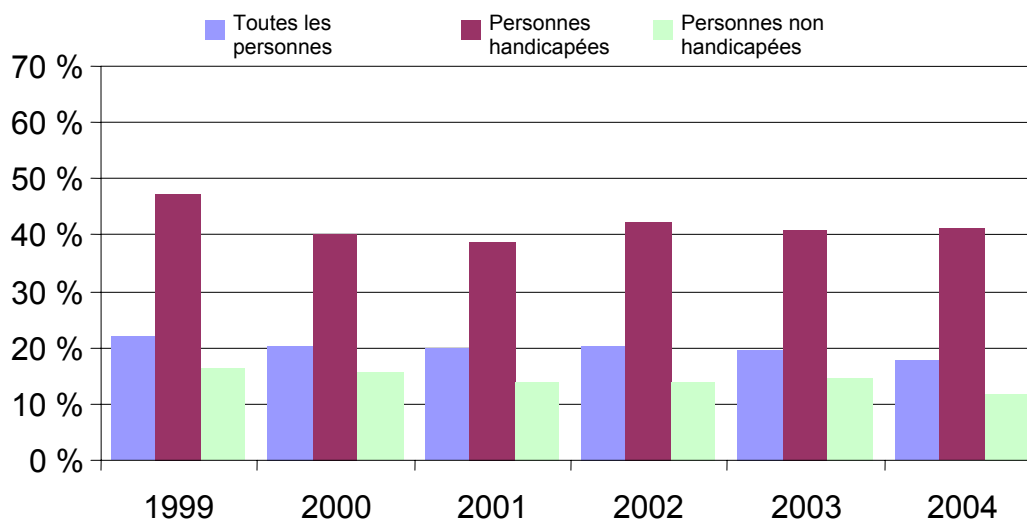
Le rapport initial sur l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick sur le marché du travail visant les personnes handicapées reposait sur les données provenant de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA), mais les graphiques de cette année et de l'année dernière ont été réalisés à partir de données fournies par Développement social Canada (DSC), commandées spécialement de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada. L'EDTR est une enquête sur les ménages dont la population statistique inclut tous les Canadiens des dix provinces ne vivant pas dans des établissements, dans des réserves ou dans des casernes militaires. Les échantillons pour l'EDTR sont choisis à même l'Enquête sur la population active (EPA), menée tous les mois, et utilisent donc la même base aréolaire et la même méthode d'échantillonnage stratifié à plusieurs degrés.

Même si les deux derniers rapports sont fondés sur la même source de données, les modifications apportées aux facteurs de pondération utilisés dans l'EDTR ont produit des estimations différentes pour les données d'une même année. Statistique Canada établit les facteurs de pondération en se fondant sur les modèles de projection démographique conçus par la Division de la démographie. Le modèle de projection démographique comportait des erreurs, ce qui a eu des effets sur le calcul des facteurs de pondération. Les répercussions des modifications apportées à l'échantillonnage et à la pondération sont minimales à l'échelle nationale, mais ils sont plus importants lorsqu'on les applique aux populations plus petites, compte tenu de la plus grande variabilité des échantillons plus limités. Les données pour le Nouveau-Brunswick concernant le revenu et le niveau d'instruction des personnes handicapées ne sont pas les mêmes que l'an dernier cette année; elles ont sensiblement changé par suite des modifications apportées au calcul des facteurs de pondération dans l'EDTR.

**Graphique 1 : Pourcentage d'actifs, 1999-2004**



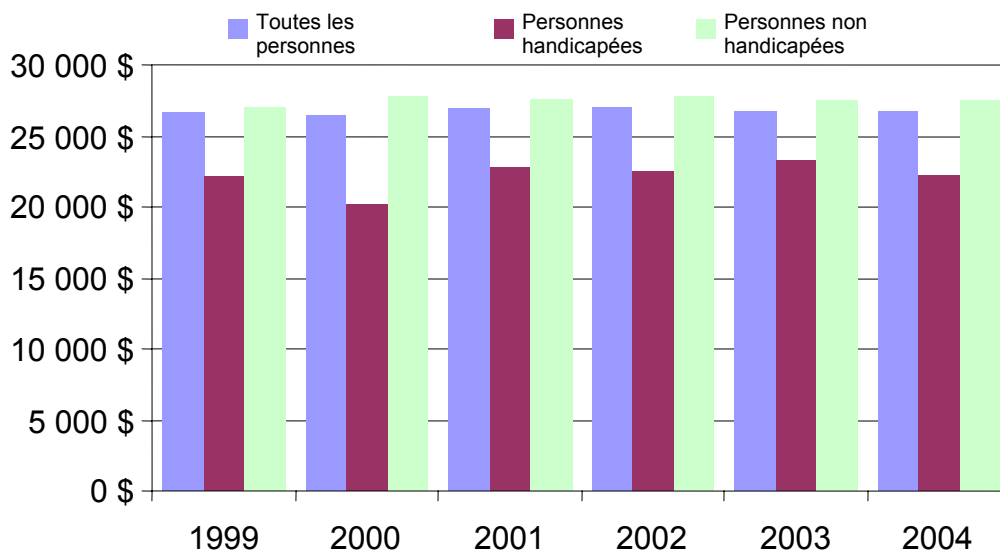
**Graphique 2 : Pourcentage de sans-emploi ou d'inactifs, 1999-2004**



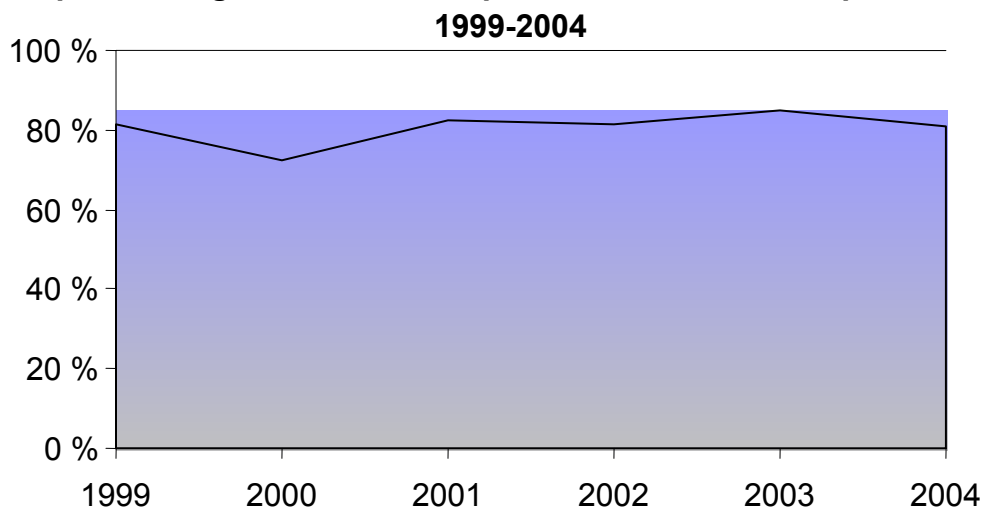
**Graphique 3 : Pourcentage ayant un revenu, 1999-2004**



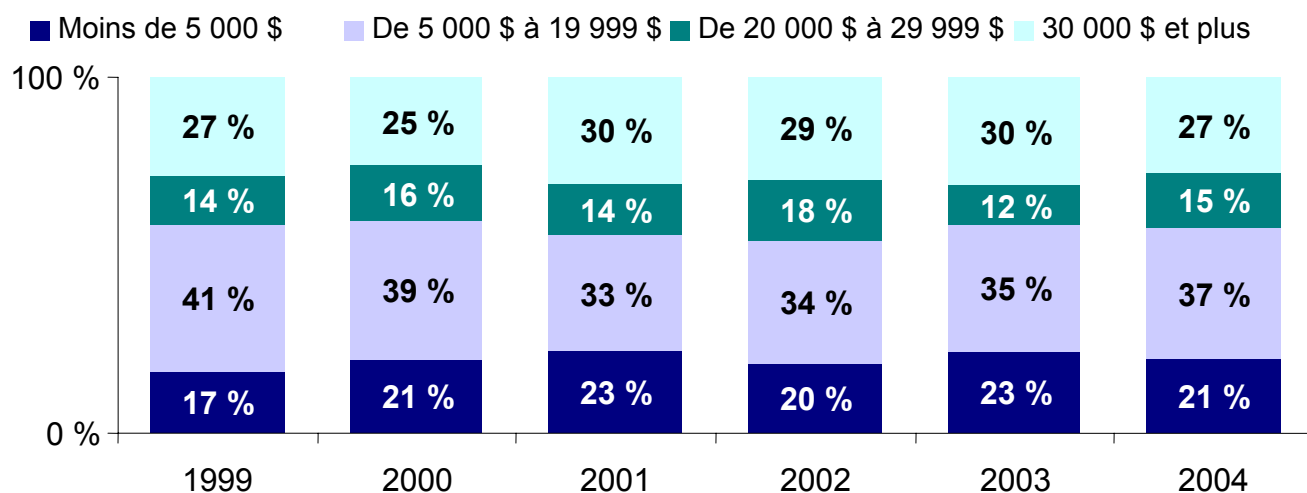
**Graphique 4 : Moyenne du revenu personnel, 1999-2004**



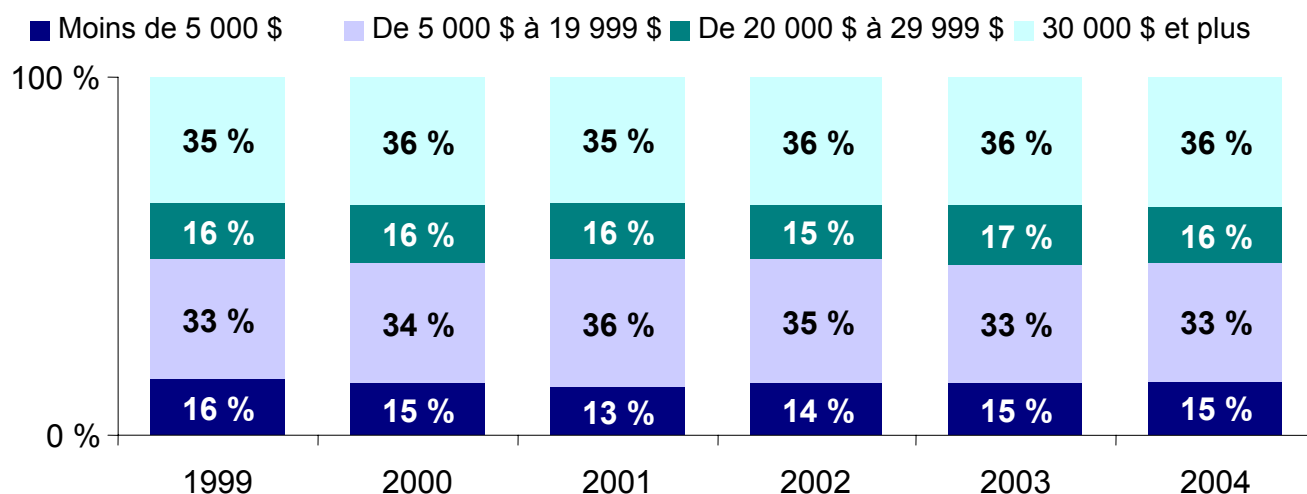
**Graphique 5 : Revenu des personnes handicapées en tant que pourcentage du revenu des personnes non handicapées**



**Graphique 6 : Répartition des revenus pour les personnes handicapées  
1999-2004**

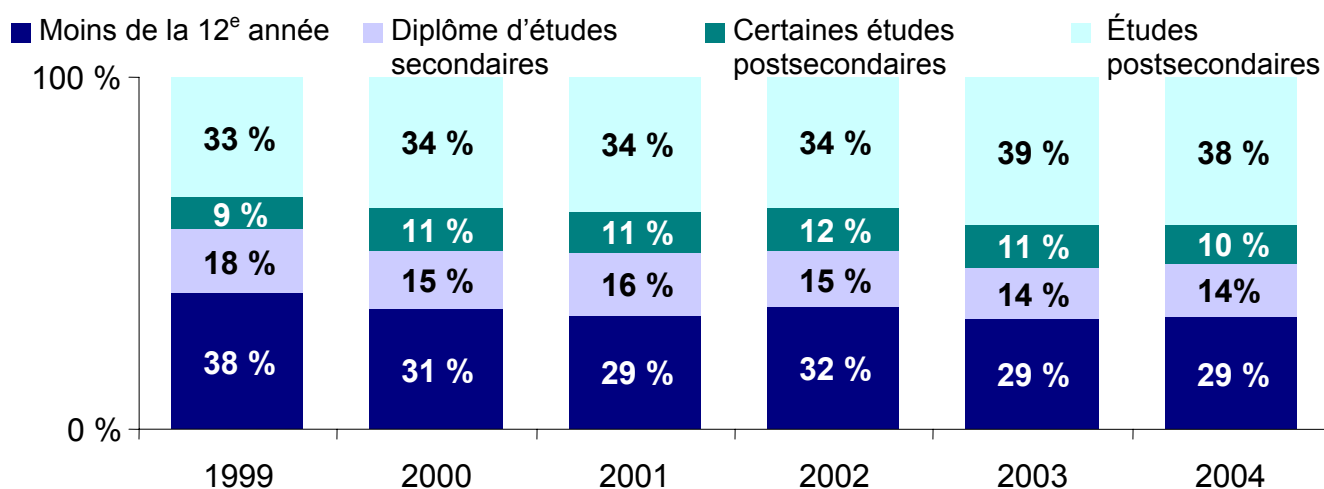


**Graphique 7 : Répartition des revenus pour les personnes non handicapées  
1999-2004**





**Graphique 8 : Niveau d'instruction des personnes handicapées  
1999-2004**



**Graphique 9 : Niveau d'instruction des personnes non handicapées  
1999-2004**

